



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Denis, le 29 juin 2016

Nouvelle étape vers la réalisation du Triangle de Gonesse

Le conseil d'administration de l'EPA Plaine de France vient d'approuver le dossier de création de la ZAC du Triangle du Gonesse

Le conseil d'administration de l'EPA Plaine de France, composé d'élus du territoire et de représentants de l'Etat vient d'approuver, ce 29 juin 2016, le dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse, quartier d'affaires international situé entre les aéroports CDG et du Bourget. La création effective de la ZAC fera suite à un arrêté préfectoral à l'issue du compte-rendu du débat public établi par la Commission Nationale du Débat Public au cours du 3^{ème} trimestre 2016.

Pour Jérôme Chartier, 1^{er} Vice-Président de la Région, Président de l'EPA Plaine de France « L'approbation du dossier de création ZAC du Triangle de Gonesse est une étape importante. Elle justifie l'opportunité du projet, en fixe les grandes lignes et le périmètre, et permet de créer juridiquement la ZAC. Le Triangle de Gonesse est un projet majeur, d'envergure locale, régionale et internationale. C'est un vecteur d'attractivité et de développement qui ancre le Val d'Oise et l'est de la Plaine de France dans le projet du Grand Paris ».

Sur l'axe Paris-Roissy, en bordure de l'A1, entre les aéroports du Bourget et de Paris - Charles-de-Gaulle, à 20 minutes de Paris et à 10 minutes de Roissy, le Triangle de Gonesse représente une formidable opportunité locale, régionale et nationale de développement économique et urbain. Son urbanisation partielle, conditionnée à sa desserte en transport public, est inscrite dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Situé autour du futur pôle gare du Grand Paris Express (Ligne 17), le projet urbain porté par l'EPA Plaine de France est constitué d'un quartier d'affaires international, et du projet EuropaCity, un complexe inédit de loisirs, de culture et de commerces. Il est bordé au nord par un carré agricole de 400 ha de terres cultivées. Compact et paysagé, ce nouveau quartier participera pleinement du développement du Grand Roissy, tout en facilitant les liaisons entre le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis.

La concertation préalable à la création d'une ZAC sur le Triangle de Gonesse a associé, pendant toute la durée d'élaboration du projet l'ensemble des parties prenantes, habitants, riverains, associations, élus, chefs d'entreprise, commerçants

Damien Robert, Directeur général de l'EPA Plaine de France souligne que « L'EPA est aménageur en compte propre du Triangle de Gonesse. Dans cette configuration, les modalités de concertation ne sont pas encadrées par une procédure rigide. Le législateur laisse aux initiateurs de l'opération le soin d'adapter la concertation aux caractéristiques de chaque projet. Avec la ville de Gonesse, nous avons souhaité que les modalités de concertation aillent au-delà des seules procédures usuelles. Nous avons organisé deux réunions publiques et une réunion de clôture ainsi que 4 ateliers thématiques (Agriculture, Déplacement et aménagement urbain, Développement économique et Environnement et RSE), créé un site Internet* regroupant toutes les informations relatives au projet, monté une exposition publique, informé les habitants, les acteurs concernés par voie de presse de l'actualité du projet».

Les différentes étapes de la concertation

- Les objectifs et les modalités de la concertation préalable ont été approuvés le 22 mars 2013 par le conseil d'administration de l'EPA, après un avis favorable donné le 27 septembre 2012 par le conseil municipal de Gonesse.

Contacts Presse

Manifeste : Rachel Brunella - 01 55 34 99 84 - 06 21 03 08 30 - rachel.brunella@manifeste.fr

EPA Plaine de France : Jacqueline Sandt - 01 49 98 16 78 - j.sandt@plainedefrance.fr

- Les réunions de la concertation réglementaire préalable à la création de ZAC ont été organisées du 14 juin 2013 au 18 juin 2015.
- Après la clôture de cette phase réglementaire, la concertation avec les parties prenantes s'est poursuivie, en particulier à l'occasion du débat public d'EuropaCity (projet porté par un maître d'ouvrage privé, qui fait l'objet d'un débat public distinct, du 15 mars au 30 juin 2016). S'en est suivie la mise à disposition au public, du 25 avril au 25 mai 2016, du dossier de création de ZAC, incluant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France.
- Les enseignements de cette concertation ainsi que les retours des personnes publiques associées et l'avis de l'Autorité Environnementale permettront à l'EPA de poursuivre ses études pré-opérationnelles pour améliorer le projet.

La prochaine étape : le dossier de réalisation de la ZAC

Ce dossier détermine les conditions de réalisation du projet. Il comprend :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- le programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- les modalités prévisionnelles de financement, échelonnées dans le temps ;
- les modifications apportées à l'étude d'impact.

Le Triangle de Gonesse (299ha) pour la future ZAC est composé de :

- d'un quartier international d'affaires : 140ha
- d'EuropaCity : 80ha dont 10ha de parcs urbains
- d'espaces paysagers : 60ha hors espaces paysagers EuropaCity
- d'une lisière agricole : 11ha
- de voiries extérieures au projet : 8ha
- Il prévoit plusieurs dizaines de milliers d'emplois, dont 11 500 pour le seul programme EuropaCity.

*www.triangledegonesse.fr

Contacts Presse

Manifeste : Rachel Brunella - 01 55 34 99 84 - 06 21 03 08 30 - rachel.brunella@manifeste.fr

EPA Plaine de France : Jacqueline Sandt - 01 49 98 16 78 - j.sandt@plainedefrance.fr